



## ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 - BOUSSU

### EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

**Art.L1122-17 :** Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, **lundi 30 mars 2015 à 18 heures 30.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 20 mars 2015.

**PAR LE COLLEGE :**

Le Directeur Général,



Les Bourgmestre et Echevins,

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**
- 2. Courrier de Madame Pauline SKOK – Pour Information.**

### **COMMUNICATIONS DE LA TUTELLE ET AUTRES INFORMATIONS.**

#### **Communications de la tutelle.**

- Délibération du Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Charles à Boussu-Bois du 05/08/2014 décidant d'arrêter le budget de l'exercice 2015 est approuvé.

- La délibération du 23 décembre 2014 par laquelle le Collège Communal a attribué le marché de Fournitures ayant pour objet « Acquisition de matériel pour la salle culturelle » n'appelle aucune meure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire.
- CPAS – Commission locale pour l'énergie – Rapport d'activités à destination du conseil communal – Pour information.
- La délibération du 22 décembre 2014 par laquelle le conseil communal de Boussu décide d'approuver la convention de mise à disposition de gestion et d'entretien du complexe sportif de la rue Saint Antoine, du sentier du Croquet et de la rue Mattéotti à IASBL « Royal Boussu Dour Borinage – Ecole des jeunes » est devenue exécutoire par expiration du délai de tutelle.

### **Diverses Ratifications de factures.**

- Service ordinaire - Acceptation des factures du fournisseur Belfius Autos Lease.
- Service ordinaire - Acceptation de la facture n°2673551 du 28/01/2015 d'un montant de 74,31€ TVAC de l'AFSCA.
- Service ordinaire - Ratification de la facture n°201502126010919 du 12/02/15, d'un montant de 148,51€HTVA soit 179,70€TVAC.

## **URBANISME**

### **3. Rapport final conseiller en énergie - 2013-2014**

## **MOBILITE**

4. Règlement complémentaire sur le roulage emplacement pour personne à mobilité réduite rue Grande n° 137
5. Règlement complémentaire sur le roulage emplacement pour personne à mobilité réduite rue du Grand Hornu n°44
6. Règlement complémentaire sur le roulage attribution d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite rue Clarisse n°74

## **REGIE FONCIERE**

7. Bureau de la permanence de la police communale à Hornu rue de Bavay 66 – Approbation de la décision de principe de vente de gré à gré au plus offrant.
8. Acquisition par la Régie Foncière des propriétés de Madame HERBINT sises rue Dorzée à Boussu – Décision de principe.

## **DIRECTION FINANCIÈRE**

9. Répartition du subside « éducation populaire et arts » inscrit au budget de l'exercice 2015 (Art 763/33202.2015 Subsidés pour les associations. A répartir 35.750€).
10. Article 18 du plan de cohésion sociale - Situation 2014 : approbation rapport financier.
11. Plan de cohésion sociale 2014 – Approbation du rapport financier .

## MARCHES PUBLICS

12. Marché public de travaux – Entretien ordinaire de diverses voiries – Droit de tirage 2010-2012 – Phase 1 - Approbation du décompte final des travaux.
13. Marché public de fournitures – Acquisition de matériel pour le service Environnement  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
14. Marché public de service – Construction d'un groupe scolaire basse énergie à Hornu : Désignation d'un responsable PEB  
Approbation des conditions et détermination du mode de passation du marché

## PLAN DE COHESION SOCIALE

15. Convention de partenariat Administration communale - CPAS : « Je bouge pour mon Emploi ».
16. Rapport d'activités 2014.

## HUIS CLOS

1. Désignation en qualité de chef de division A3 f.f. et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/04/2015 au 30/09/2015 (Y.M.).
2. Désignation en qualité de chef de bureau A1 f.f et octroi d'une allocation pour fonction supérieure du 01/04/2015 au 30/09/2015 (C.E.).
3. Mise à disposition d'un ouvrier Article 60 § 7 par le CPAS aux services des travaux de la Commune de Boussu à partir du 01/03/2015 (V.J).
4. Mise à disposition d'une Article 60 § 7 par le CPAS au service extrascolaire au 01/04/2015 (C.N).
5. Mise à disposition d'une Article 60 § 7 par le CPAS au service extrascolaire au 01/04/2015 (G.E.).
6. Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle.
7. Ratification des désignations des intérimaires et temporaires.